



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 5 MARS 2020
18 heures**

Nombre de membres

En exercice	présents	Votants
15	11	13

N° 15A

**Souscription d'un emprunt
auprès de la Caisse
Régionale de Crédit
Agricole Alpes Provence**

**Acquisition de la propriété
Albrand cadastrée section B
n° 724 et 725**

**Requalification et
aménagement du quartier
du Parc**

L'an deux mil vingt et le 5 mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 27 février 2020 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES Odile DURAND, Jacqueline HARDON, Céline PIERROT ; MM Christian BRETON, Pascal DEGASPERI, Alain FROGET, Joris GIRARD, Yannick LOMBARD, Sébastien SIMION, Gilles TOURTET

Absents représentés : Christine DELORME (pouvoir à Françoise PINET); Robert RICHIARDONE (pouvoir à Gilles TOURTET)

Absents : Madame Julie GAY-PARA, M. Jean-Pierre MENUT

Secrétaire de séance : Monsieur Joris GIRARD

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

Madame le maire rappelle que la commune envisage d'acquérir un bien immobilier dans le cadre de la requalification et de l'aménagement du quartier du parc et qu'une consultation a été faite pour souscrire un contrat de prêt de 200 000 € destiné à financer cette acquisition.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence un emprunt de 200 000 €

Caractéristiques de l'emprunt :

- Objet : acquisition de la propriété Albrand cadastrée section B n°724 et 725 dans le cadre de la requalification et l'aménagement du quartier du Parc
- Montant du capital emprunté : 200 000 euros
- Durée d'amortissement : 20 ans
- Taux d'intérêt : taux fixe (base 30/360) : 1,08 %
- Frais de dossier : 0.15 % flat soit 300 euros
- Profil amortissement : échéance constante 11 172,55 euros – coût total du crédit 23 451,00 euros
- Périodicité retenue : annuelle
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité de 2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle
- Engagement d'inscription de l'emprunt au budget primitif

Envoyé en préfecture le 06/04/2020

Reçu en préfecture le 06/04/2020

Affiché le

ID : 005-210500104-20200305-15A-DE

Le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

Le Maire
Françoise PINET



Envoyé en préfecture le 06/04/2020

Reçu en préfecture le 06/04/2020

Affiché le

ID : 005-210500104-20200305-15A-DE